

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 janvier 2020 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : l'assistante-greffière, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des communications et relations publiques, le directeur du Service de police, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance extraordinaire du 16 décembre 2019
 - 3.2. Séance ordinaire du 16 décembre 2019
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2020)-A-59-1 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2019)-A-67 établissant les taux de taxes pour l'année 2020 - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2019)-A-68 décrétant un emprunt et une dépense au montant de 1 250 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire, de jeux d'eau et d'un parc de planches à roulettes et au remplacement des bandes de patinoire au Parc Daniel-Lauzon - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Tourisme aérien Laurentides - entente 2020
 - 5.3. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - entente promotion touristique 2020
 - 5.4. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - contribution additionnelle 2020
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Embauche d'un coordonnateur aux communications - Service des communications et des relations publiques
 - 6.2. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - nomination des membres du comité de retraite
 - 6.3. Affectation intérimaire - Service des ressources humaines
 - 6.4. Nomination d'agents de soutien - Service de police
 - 6.5. Disponibilité - Service des technologies de l'information
7. GESTION FINANCIÈRE

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

- 7.1. Liste des comptes à payer de décembre 2019
- 7.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 486 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020
- 7.3. Commission municipale du Québec - avis de consultation - Maison des jeunes de St-Jovite - CMQ-67245
- 8. URBANISME
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Permis de voirie et raccordement routier 2020
 - 9.2. Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service - acceptation provisoire des travaux
 - 9.3. Fédération canadienne des municipalités - Prix des collectivités durables 2020 - candidature
 - 9.4. Projets 2020 - mode de financement des dépenses
- 10. ENVIRONNEMENT
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Accueil, support et perception pour les plateaux sportifs et culturels - contrat
- 12. POLICE
- 13. INCENDIE
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA20 01 001 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA20 01 002 3.1. Séance extraordinaire du 16 décembre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 01 003

3.2. Séance ordinaire du 16 décembre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA20 01 004

4.1. Règlement (2020)-A-59-1 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose le projet de *Règlement (2020)-A-59-1 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

CA20 01 005

4.2. Règlement (2019)-A-67 établissant les taux de taxes pour l'année 2020 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, l'assistante-greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, lesquels sont indiqués dans son titre, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, monsieur le conseiller Pierre Labonté a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-A-67 établissant les taux de taxes pour l'année 2020*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

CA20 01 006 4.3. Règlement (2019)-A-68 décrétant un emprunt et une dépense au montant de 1 250 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire, de jeux d'eau et d'un parc de planches à roulettes et au remplacement des bandes de patinoire au Parc Daniel-Lauzon - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, l'assistante-greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, lesquels sont indiqués dans son titre, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 16 décembre 2019, madame la conseillère Mélanie Matte a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2019)-A-68 décrétant un emprunt et une dépense au montant de 1 250 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire, de jeux d'eau et d'un parc de planches à roulettes et au remplacement des bandes de la patinoire au Parc Daniel-Lauzon.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CA20 01 (5.1) 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA20 01 007 5.2. Tourisme aérien Laurentides - entente 2020

CONSIDÉRANT que la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement du tourisme aérien de « Destination Mont-Tremblant »;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-973 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une subvention de 120 000 \$ pour l'année 2020 pour le développement du tourisme aérien « Destination Mont-Tremblant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

CA20 01 008 5.3. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - entente promotion touristique 2020

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite contribuer à la promotion touristique hors territoire en 2020 afin d'accroître la notoriété de la destination, développer de nouveaux marchés et assurer la mise en marché des cinq pôles de « Destination Mont-Tremblant »;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. aux termes de laquelle la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de 880 000 \$, taxes applicables incluses, pour la promotion touristique hors territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant pour l'été 2020 et l'hiver 2020-2021, le tout selon les termes et obligations prévus à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 009 5.4. Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - contribution additionnelle 2020

CONSIDÉRANT la nécessité de contribuer à l'accueil touristique sur le territoire de l'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. une contribution financière de 40 000 \$ (poste 02-622-00-972) pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. RESSOURCES HUMAINES

CA20 01 010 6.1. Embauche d'un coordonnateur aux communications - Service des communications et des relations publiques

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur aux communications au Service des communications et des relations publiques;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Maxime Dorais concernant son embauche à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de coordonnateur aux communications pour les besoins du Service des communications et des relations publiques, à compter du 5 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 011 6.2. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - nomination des membres du comité de retraite

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2013-21 intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant la mise en place d'un régime de retraite à

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le régime est administré par un comité de retraite composé de sept (7) membres votants;

CONSIDÉRANT que trois (3) membres sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la nomination du directeur général adjoint, du trésorier et d'une conseillère en ressources humaines à titre de membres du comité du régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant pour une période de trois (3) ans à compter du 10 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 012

6.3. Affectation intérimaire - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT le départ d'un conseiller en ressources humaines et le fait que le poste ne soit pas encore pourvu;

CONSIDÉRANT l'affichage et la modification du poste pour un poste de conseiller principal en ressources humaines, poste de niveau supérieur;

CONSIDÉRANT que l'absence a débutée il y a plus d'un mois, soit le 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres prévoit le versement de la prime à la date du début de l'affectation intérimaire en autant que l'employé ait exercé les responsabilités majeures de la fonction pendant un mois et plus;

CONSIDÉRANT que la prime peut être versée uniquement suite à l'adoption d'une résolution par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder une prime de 5 % aux conseillers en ressources humaines affectés par cette absence à savoir mesdames Carole Alarie et Julie Lapointe, rétroactivement au 1^{er} décembre 2019, et ce jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 013

6.4. Nomination d'agents de soutien - Service de police

CONSIDÉRANT que les affectations aux postes d'agents de soutien d'une durée de trois ans doivent être renouvelées;

CONSIDÉRANT l'affichage de ces postes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer messieurs Martin Plourde, Georges Mathieu Hinse, Jérôme Gagnon et Alain Chamberland pour occuper la fonction d'agent de soutien pour les besoins du Service de police, à compter du 9 février 2020, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec La Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2020

CA20 01 014 6.5. Disponibilité - Service des technologies de l'information

CONSIDÉRANT le surcroît de travail occasionné par le départ du technicien informatique 2;

CONSIDÉRANT que le conseiller aux technologies de l'information doit assurer une disponibilité en continu;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder, exceptionnellement, une prime de 10 % au conseiller aux technologies de l'information à compter du 14 décembre 2019, le tout jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 01 015 7.1. Liste des comptes à payer de décembre 2019

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 au montant de 275 246,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 016 7.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 486 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 486 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
(2003)-54	Exécution de travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Jovite sur la rue Dumas	7 100 \$
(2003)-23	Travaux relatifs à la réfection des postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite	351 300 \$
(2004)-71	Mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que d'un poste de surpression d'aqueduc - secteur Nansenhaus	111 600 \$
(2009)-A-22	Acquisition du poste de police	361 000 \$
(2013)-136	Mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler	73 300 \$
(2014)-138	Aménagement d'un complexe aquatique (subvention)	1 596 100 \$
(2014)-138	Aménagement d'un complexe aquatique	697 600 \$
(2015)-146	Aménagement de l'espace public	500 000 \$
(2016)-150	Réalisation des PPU du Village et du Centre-Ville	180 000 \$

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2020

(2016)-148	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	1 078 000 \$
(2017)-153	Réalisation de travaux de réfection de trottoirs	173 000 \$
(2017)-A-50	Réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord	585 000 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	652 000 \$
(2019)-171	Acquisition d'un immeuble à des fins industrielles	2 900 000 \$
(2019)-A-58	Réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au Parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au Parc du Centenaire	220 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2015)-146, (2016)-150, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50, (2019)-167, (2019)-171 et (2019)-A-58, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT
470, RUE CHARBONNEAU
MONT-TREMBLANT, QC
J8E 3H4

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2015)-146, (2016)-150, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50, (2019)-167, (2019)-171 et (2019)-A-58 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 017

7.3. Commission municipale du Québec - avis de consultation - Maison des jeunes de St-Jovite - CMQ-67245

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de St-Jovite a formulé le 27 décembre 2019 auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière (dossier CMQ-67245), suivant l'article 243.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1);

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance de la Maison des jeunes de St-Jovite aux fins d'exemption de la taxe foncière à l'égard de l'immeuble situé au 70, rue du Ruisseau Clair, dont l'organisme est le seul utilisateur, telle que formulée dans leur demande du 27 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 01 018

9.1. Permis de voirie et raccordement routier 2020

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics doit à l'occasion procéder à des travaux d'entretien de ses infrastructures à l'intérieur de l'emprise des routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec, ce qui implique l'obtention des permis de voirie nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE formuler une demande auprès du ministère des Transports du Québec pour l'émission des permis de voirie nécessaires en cours d'année 2020 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou le chef de division Génie de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état n'excèdent pas 10 000 \$;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses des permis de

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2020

voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 01 019 9.2. Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service -
acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un bâtiment de service ont
été réalisés par l'entreprise Gestion B.G. Surintendant de Chantier inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement d'un
bâtiment de service au parc du Centenaire (projet 2019-42), de libérer la retenue
contractuelle y étant associée au montant de 7 807,51 \$, taxes en sus, et de
conserver une retenue contractuelle résiduelle équivalente correspondant à 5 %
de la valeur du contrat qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des
travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par
l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les
fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le
montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville
contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 020 9.3. Fédération canadienne des municipalités - Prix des collectivités
durables 2020 - candidature

CONSIDÉRANT le Programme des Prix des collectivités durables 2020 de la
Fédération canadienne des municipalités;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de soumettre la candidature de la Ville de Mont-
Tremblant dans le cadre du Prix des collectivités durables 2020 de la Fédération
canadienne des municipalités pour le projet « Gratuité du Service de transport en
commun municipal » et d'autoriser monsieur Robert Davis, directeur général
adjoint à déposer au nom de la Ville de Mont-Tremblant tout document relatif à
cette candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 01 021 9.4. Projets 2020 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT que par la résolution CA19 12 315 et en conformité avec l'article
473 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a adopté lors de la séance
extraordinaire du 16 décembre 2019 le programme triennal des immobilisations
et projets spéciaux des années financières 2020, 2021 et 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115
et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans
certaines agglomérations*, l'utilisation des fonds en regard des projets spéciaux
et d'immobilisations retenus pour l'année 2020 comme suit :

Description	Budget	Financement
Vélos cadets (8)	10 500 \$	Excédent de

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2020

Clôture stationnement - Poste de police	15 000 \$	fonctionnement
Remplacement du condenseur - poste de police	12 000 \$	
Mise à niveau - poste de police	100 000 \$	
Bateau raft sauvetage	9 000 \$	
Caméra thermique	3 000 \$	
Civière sauvetage hors-route	1 600 \$	
Système éclairage pour scène et échelle	2 500 \$	
Casernes 51 et 52 - Feux clignotants	24 000 \$	
Garage municipal - Aménagement bureaux	2 799 \$	
Service des travaux publics - mobilier	467 \$	
Ajout glissières de sécurité chemin du Lac-Tremblant-Nord	15 000 \$	
Avertisseurs de benne	793 \$	
Bibliothèque Samuel-Ouimet - Réfection des gicleurs	5 000 \$	
Plage du Lac Mercier - Plans et devis réaménagement du secteur	37 500 \$	
Parc Jasey-Jay Anderson - Remplacement pompe fontaine	8 000 \$	
Acquisition d'ordinateurs portables	8 602 \$	Fonds de roulement
Équipements informatique	37 500 \$	
Système téléphonique - remplacement	43 010 \$	
Serveur NTP	2 581 \$	
Module Immobilisations - Finances	4 301 \$	
Projet Première ligne	19 000 \$	
Afficheurs de vitesses sur poteaux	1 443 \$	
Remorque pour barricades événements	840 \$	
Service des travaux publics - Camionnettes (2) pour chefs d'équipe	8 397 \$	
Service des travaux publics - Camion 10 roues avec équipements	30 789 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

11. CULTURE ET LOISIRS

CA20 01 022

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Randonnée sous les étoiles	Événements plein air AS inc.	25 janvier 2020	Domaine Saint-Bernard
Défi de la Diable Mont-Tremblant	Événements plein air AS inc.	7-8 mars 2020	Domaine Saint-Bernard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2020

CA20 01 023

11.2. Accueil, support et perception pour les plateaux sportifs et culturels - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation (2019-CL06) pour l'accueil, le support et la perception pour les plateaux sportifs et culturels du Service de la culture et des loisirs et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que l'écart entre l'estimé du projet et le prix soumis est important et a permis aux deux parties de conclure à un prix moindre, conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-90-447, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, à Groupe Domisa inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour l'accueil, le support et la perception pour les plateaux sportifs et culturels du Service de la culture et des loisirs, pour un maximum de 2 500 heures, au montant de 75 000 \$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres 2019-CL06;

D'affecter une somme de 24 950 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-701-90-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

13. INCENDIE

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA20 01 024

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Greffé